

**Mandat du
Comité des finances et de la vérification du fmi*igf
Mis à jour en janvier 2021**

Objectif

L'objectif principal du Comité des finances et de la vérification (CFV) est d'aider le conseil d'administration du fmi*igf (le Conseil) à s'acquitter de ses responsabilités. À ce titre, le CFV devra :

- jouer un rôle consultatif auprès du Conseil ;
- assurer la qualité et la véracité des informations financières en examinant et soumettant à l'approbation du Conseil les budgets, les états financiers, les politiques comptables, les vérifications internes et externes, et les plans et les informations de gestion ;
- agir en tant qu'intermédiaire entre le Conseil et les vérificateurs.

Composition

1. Le comité comprendra le trésorier/secrétaire du fmi*igf et un minimum de trois personnes jusqu'à un maximum de sept personnes nommées parmi les membres du fmi*igf qui seront, dans la mesure du possible, représentatives des différentes régions ;
2. Le trésorier/secrétaire du fmi*igf sera le président du CFV et présentera ses comptes rendus au conseil d'administration à chaque réunion du Conseil ;

Le CFV élira parmi les membres nommés un coprésident pour représenter le président en son absence ;

3. Le PDG sera un membre permanent sans droit de vote du comité et pourra prendre part au CFV au besoin ;
4. Une majorité des membres du CFV constituera un quorum ;
5. Le président pourra inviter des personnes à assister aux réunions ou à une partie des réunions pour participer à des discussions dans des domaines liés à leur responsabilité ou leur expertise ;
6. Les membres nommés du CFV siégeront pour une durée minimale d'un an ; Un membre du comité pourra démissionner en adressant un avis écrit au président du comité ;
7. Le président pourra pourvoir un poste vacant à tout moment par nomination.

Réunions

1. Le comité se réunira au moins trois fois par an (pour coïncider avec les dates clés du cycle financier de l'organisation) ;
2. Des réunions extraordinaires pourront être convoquées par le président ;
3. Le CFV pourra créer des sous-comités ou des groupes de travail s'il les juge nécessaires à la poursuite des objectifs du comité ;
4. Les membres du CFV devront assister à toutes les réunions du comité, ou à un minimum de 50 % des réunions, y compris les réunions extraordinaires.

Fonctions et responsabilités

Rôles et responsabilités :

Vérifications

Le CFV devra :

1. examiner et soumettre à l'approbation la nomination des vérificateurs externes et le budget se rapportant à leurs activités ;
2. examiner l'évaluation des vérificateurs sur les contrôles et les processus internes, et recommander au Conseil des mesures pour minimiser le risque d'exposition ;
3. examiner et soumettre à l'approbation l'acceptation des états vérifiés annuels ;
4. agir en tant qu'intermédiaire entre le Conseil et les vérificateurs externes.

Conformité et établissement de rapports

Le CFV devra :

1. s'assurer que le bureau national du fmi*igf se conforme aux exigences en matière de rapports énoncées dans les politiques et les règlements généraux d'exploitation ;

2. s'assurer que le fmi*igf s'acquitte de ses obligations réglementaires et mène ses activités conformément aux exigences légales et réglementaires ;
3. Le CFV réévaluera son mandat, sa politique de gestion financière et sa politique d'investissement aussi souvent que nécessaire et formulera des recommandations au Conseil sur les changements à apporter pour qu'ils continuent d'être pertinents et valides.

Budgets et performance

Le CFV devra :

1. examiner le budget annuel, en discuter et formuler des recommandations pour le présenter au Conseil ;
2. examiner les rapports financiers et les prévisions budgétaires, en discuter et formuler des recommandations ;
3. formuler des recommandations au Conseil sur les domaines d'efficience ou de risque.

Finances

Le CFV devra :

1. superviser la préparation des états financiers annuels ;
2. tenir à jour le cadre de gestion financière et les politiques connexes ;
3. revoir chaque année l'évaluation et l'analyse des risques du fmi*igf.